

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°7 - Travaux placettes : chemin de la Tarentelle, allée des Troncs - Accord-cadre "Travaux Espaces Publics" - Lot n°1 "Travaux de rénovation et de création d'espaces publics"

N° : VA_DEC2020_248
Service : Direction de la VEEP

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT sise ZA Les Marlières - 59170 AVELIN, pour :

- Le lot n°1 - La rénovation de la placette de la Tarentelle, située Chemin de la Tarentelle - Quartier du Triolo, pour un montant de 14 955,4707 € HT (17 946,5649 € TTC)
- Le lot n°2 - La rénovation de la placette des Troncs, située allée des Troncs - Quartier du Triolo, pour un montant de 14 973,7957 € HT (17 968,5548 € TTC).

Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours au compte suivant : 2151-822-2400 24RENOVA

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 6 juillet 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200710-175805A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 16 juillet 2020